

Le cinq avril deux-mille-vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le vingt-neuf mars deux-mille-vingt-quatre.

Présents : Gérard Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Renée-Claire Mancret, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Didier Bouvard, Gilles Duvert, Marie-Paule Balicco, Isabelle Gloux, Françoise Berthoud, Frédéric Jarry, Brigitte Dulong, Laurent Robert, Jacqueline Baret.

Pouvoirs : Peggy Briand à Gilles Duvert, Jean-Marc Abramowitch à Hubert Jeanson, Arnaud Callec à Cécile Conry, Gabriel Gandini à Jean-Charles Congard, Florence Boullen à Brigitte Dulong, Juliette Blanchet à Michel Deridder.

Absents : Beate Bersch, Frédéric Cuchet, Mathieu Kuntz.

### **Fonds de concours intercommunal pour la restauration collective**

Estelle Gignoux, Adjointe déléguée à l'éducation, à l'enfance et à la jeunesse, expose aux membres du Conseil municipal le contexte du fond de concours de la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG) pour la restauration collective publique, en présentant ses trois enjeux :

- L'éducation à une alimentation de qualité pour tous, et prioritairement pour les enfants afin d'induire un changement de comportement alimentaire sûr le long terme ;
- La structuration des filières de proximité et la création de liens entre producteurs, transformateurs, cuisiniers et consommateurs afin de penser un approvisionnement local, favorisant une économie territoriale ;
- La transition agroécologique avec l'évolution des modes de production et des modes de consommation (lutte contre le gaspillage alimentaire, sortie des plastiques), le dérèglement climatique.

Saint Martin d'Uriage porte une volonté forte pour une alimentation saine et durable, notamment en restauration collective.

La commune souhaite continuer à porter un projet fort autour de la restauration collective sur plusieurs entrées :

- qualitative : utiliser plus de produits bruts, bio, et durables, et donc acquérir du matériel adapté
- formative : outiller les agents de restauration et de production pour cuisiner des menus végétariens, et donc proposer des actions de formation

La sollicitation du fonds de concours a pour objectif d'équiper la cuisine centrale de la commune d'un logiciel collaboratif qui permet la gestion des menus jusqu'aux allotissements, il permet:

1. de suivre plus facilement les objectifs EGalim en automatisant le suivi des ratios de produits bio et durables,
2. de suivre le budget et évaluer le gaspillage alimentaire,
3. de faciliter la conception des menus en fonction des saisons, du budget, des critères nutritionnels,
4. de gagner du temps sur les tâches administratives (commandes fournisseurs, gestion des stocks, suivi administratif, budgétaire et réglementaire...)
5. de renforcer la communication et mettre en valeur les initiatives de Saint-Martin d'Uriage en faveur d'une alimentation de qualité (affichage de menus & application mobile)

Il est proposé de solliciter un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

<b>Coût du projet</b>		<b>Plan de financement</b>		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Taux	Montant (plafond)
Master Chef – logiciel SaaS avec module HACCP	10 934.00	Fonds de concours Communauté de communes Le Grésivaudan	50%	5 000.00
Formation Cuisine Centrale	2 950.00			
		Autofinancement		8 884.00
<b>Total</b>	<b>13 884.00</b>	<b>Total</b>		<b>13 884.00</b>

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 038-213804222-20240405-DEL0382024-DE



Vu la délibération DEL-2022-0039 adoptée en conseil communautaire le 28 mars 2022 portant création du fonds de concours « restauration collective »,

Vu l'avis favorable de la commission Éducation Enfance Jeunesse du 12 mars 2024,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter un fonds de concours « restauration collective » d'un montant de 5 000.00€ auprès de la Communauté de communes Le Grésivaudan ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au fonds de concours pour la restauration collective publique

Ainsi fait et délibéré le cinq avril deux-mille-vingt-quatre et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 19, absents : 3, votants : 25 (6 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission  
en Préfecture et de sa publication le : 11/04/2024  
Le Maire, Gérald Giraud

